

# La I-ère BIENNALE INTERNATIONALE DE MINIATURE – FRÉDÉRIC CHOPIN WŁOCŁAWEK 2010

## Le Règlement

**Le Patronage honoraire:** Le Ministre de la Culture et du Patrimoine National

**L'Organisateur:** L'École Privée des Beaux Arts à Włocławek

### Les Buts:

La connaissance de la vie et de la production artistique de Frédéric Chopin.

La possibilité de présenter des travaux des domaines différents: la peinture, l'art graphique, l'art de la fibre, la sculpture.

### Les conditions de participation:

Des élèves des écoles artistiques de 12 ans à 20 ans peuvent participer au concours.

On peut envoyer des travaux du domaine de la peinture, de l'art graphique, du tissu et de la sculpture inspirés par la production artistique de Frédéric Chopin.

Chaque participant peut présenter 5 travaux au maximum.

Les dimensions maximales des travaux: 200 x 200 x 200 mm.

La technique des travaux – libre.

Des travaux doivent posséder en arrière le nom du pays d'origine et un emblème d'auteur bien collé (un emblème doit être en forme d'un texte latin, des lettres ou des chiffres, pas de signe graphique) et une enveloppe avec un même emblème; dans une enveloppe il faut mettre un formulaire rempli conformément à l'annexe n°1.

Des écoles qui envoient des travaux de leurs élèves doivent joindre une liste des participants.

Il faut envoyer des travaux jusqu'au 15 avril 2010 à l'adresse de l'organisateur:

Prywatna Ogólnokształcąca Szkoła Sztuk Pięknych  
ul.Zapiecek 4  
87-800 Włocławek  
POLSKA

L'ouverture de l'exposition après le concours avec la cérémonie de distribuer des prix aura lieu le 3 juin 2010.

Le Ministre de la Culture et du Patrimoine National appellera le jury composé des représentants des écoles artistiques supérieures, qui appréciera des travaux et décernera des prix.

Des résultats du concours seront publiés sur le site d'organisateur:

[www.posspl.pl](http://www.posspl.pl)

### Les critères d'évaluation:

- la conformité au thème
- le format du travail conforme au règlement
- la conception d'auteur
- le caractère convenable de la composition et des moyens engagés au sujet du travail
- le cadre convenable du travail – compatible à son caractère

### Les décisions finales:

L'organisateur ne prend pas de responsabilité des endommagements des travaux durant le transport postal. On ne rend pas de travaux et ils font partie de la collection d'organisateur du concours. Chaque participant obtiendra un catalogue de Biennale.

Tous les renseignements sont donnés par le Commissaire de Biennale:  
dr hab. Dariusz Kaca ou le directeur d'école mgr Piotr Umiński.  
e-mail: [possp@possp.pl](mailto:possp@possp.pl)

DIRECTEUR D'ÉCOLE  
PIOTR UMIŃSKI

**Annexe n°1**

Prénom et nom d'auteur du travail.....

Date de naissance.....

Titre du travail.....

Nom et adresse d'école.....

.....

.....

.....

e-mail d'école.....

Prénom et nom d'enseignant/protecteur.....

.....